

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020 à 19h00

Salle de l'union

COMPTES RENDUS

En l'an deux mille vingt et le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle de l'Union, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire,

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. GAILLARD Thierry, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEU Michelle, Conseillers Municipaux

Absents : M. BORREILL Philippe, M. REDONDO Simon, M. PLANES Jean-Jacques, Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire ouvre la Séance, constate que le quorum est atteint et nomme Madame Géraldine BOURDIN, secrétaire de séance.

Il propose à l'assemblée l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 novembre 2020 qui est adopté à l'unanimité. Monsieur Patrick PUIGMAL remercie le Maire pour la reprise de l'intégralité des propos tenus pendant cette séance.

- COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal, par délibération du 15 juillet 2020 :

Décision n° 30/2020 du 16/11/2020 : Achat d'un véhicule pour le service nettoyage ville (Piaggio Maxi Porter benne longue) d'un montant de 22 000 € H.T. soit 26 400 € TTC.

Décision n° 31/2020 du 16/11/2020 : Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local France Relance pour l'installation de réseaux fibre optique dans le quartier Nogarède:

Coût estimatif de l'opération :	500 000 € H.T.
Subvention DSIL France Relance 80 %	400 000 €
Autofinancement communal 20 %	100 000 €

Décision n° 32/2020 du 10/12/2020 : Demande de subvention au titre de l'appel à projets 2020 « Construisons bois dans les Pyrénées-Orientales » auprès du Département pour l'aménagement des aires de jeux du quartier des Tins, de la Forêt et du Tech, en les équipant de modules de Type Cabane, franchissement d'obstacles en vélo VTT, labyrinthes pour enfants, sur la base du plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération :	24 680.00 € H.T.
Participation du Département (50 %)	12 340.00 €
Auto financement (50 %)	12 340.00 €

Décision n° 33/2020 du 10/12/2020 : Souscription de contrats d'assurances

La commune a publié un avis d'appel public à la concurrence, le 19 octobre 2020, pour un marché concernant la souscription de contrats d'assurance, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 2 ans, avec option de résiliation annuelle moyennant un préavis de 2 mois, divisé en 3 lots :

- lot 1 : assurance des dommages aux biens et risques annexes,
- lot 2 : assurance responsabilité civile, protection juridique (2A), Défense pénale et recours des agents et des élus (2B)
- lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes

La date de remise des offres a été fixée au 23 novembre 2020 à 12 heures.

6 offres ont été reçues dans les délais.

- 4 offres pour le lot 1 :
 - Cabinet Pilliot/ Allgemeine Versicherung
 - Maif collectivités territoriales
 - Cabinet Blanc et Gauci (AXA)
 - Smacl
- 4 offres pour le lot 2 :
 - Cabinet Pilliot/ Allgemeine Versicherung
 - Smacl
 - Cabinet Blanc et Gauci (AXA)
 - Cabinet Michel Agusti (AVIVA)
- 2 offres pour le lot 3 :
 - Cabinet Pilliot/ Allgemeine Versicherung
 - Smacl

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre pour l'ouverture des plis et le 7 décembre pour le choix de l'offre.

L'analyse des offres a été réalisée par Monsieur Xavier Daly du Cabinet Luc Expert, spécialement mandaté.

Au vu des critères de classement des offres (Prix 60 % et valeur technique 40 %), les candidats suivants ont été retenus par la commission :

- Lot 1 : Cabinet Blanc & Gauci (AXA) - formule sans franchise : 21 844.09 € TTC
- Lot 2 : Cabinet Michel Agusti (AVIVA) : 24 507.00 € TTC
- Lot 2 : SMACL : formule sans franchise : 17 481.48 € TTC

Ces nouveaux marchés permettent à la commune de faire une économie globale de 20 699 €.

Décision n° 34/2020 du 10/12/2020 : Mise à disposition de locaux – convention avec la Maison de l'enfance Sant Jordi (Apprentis d'Auteuil).

Madame Brigitte BARANOFF, adjointe déléguée aux solidarités Santé expose que la maison de l'enfance Sant Jordi est le résultat d'une réflexion conduite conjointement par le Conseil Général 66 et Apprentis d'Auteuil afin de répondre à des besoins concernant l'enfance et la famille. La maison d'enfants Sant Jordi contribue à apporter des réponses diversifiées en termes d'accueil et d'accompagnement pour des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, réponses qui doivent permettre à la fois un accompagnement global et un projet individualisé autour de la notion de parcours personnalisés et de visites médiatisées. La maison d'enfants Sant Jordi accorde une place particulière aux parents dans l'accompagnement de leurs enfants. En cela, elle est un lieu de soutien à la parentalité.

Cette structure a contacté la commune pour créer une antenne à Céret, afin de créer un lieu d'accueil pour des permanences avec visites médiatisées, à raison d'un jour par semaine et, en fonction des besoins des usagers.

Le local de l'ancienne médecine du travail, situé Avenue Sageloli, est mis à disposition de cette association, à titre gratuit et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à raison d'un jour par semaine et, en fonction des besoins des usagers, à l'exclusion du mardi.

Monsieur Patrick PUIGMAL demande ce que sont les visites médiatisées. Madame Brigitte BARANOFF précise que ce sont des visites encadrées par des professionnels pour accompagner les parents en difficulté.

Décision n° 35/2020 du 10/12/2020 : Signature d'un avenant avec les autocars Valls Aspéri pour proroger la durée du contrat de la navette urbaine jusqu'au 30 juin 2021 et pour créer 2 arrêts supplémentaires sur le quartier de Nogarède, un au niveau du lotissement Montplaisir (Rue de l'Astrabol) et un au niveau du réservoir d'eau potable.

Monsieur Patrick PUIGMAL demande des précisions concernant le circuit augmenté. Madame Stéphanie JUSTAFRE précise que le départ de la navette se fait depuis la zone Oulrich, et qu'il y a une rotation supplémentaire l'après-midi.

ORGANISATION

Délibération n°147/2020

- Information : Démission d'un conseiller communautaire – Remplacement – M. le Maire

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte que par courrier en date du 16 novembre 2020, Monsieur Pierre PLANAS, conseiller municipal, a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller communautaire. En application des dispositions de l'article L.273-10 du code électoral, le remplaçant est le conseiller municipal de même sexe suivant sur la même liste dont est issu le conseiller communautaire titulaire, n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. Monsieur Marti VILA PASOLA est donc désigné en qualité de conseiller communautaire.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette information

Délibération n°148/2020

- Règlement intérieur du conseil municipal

Madame Sophie MENAHEM, Adjointe déléguée à la citoyenneté et démocratie participative, expose que, conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit adopter son règlement intérieur, dans un délai de six mois suivant son installation. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle précise que le projet de règlement a été élaboré par la commission démocratie participative et citoyenneté et qu'une erreur au niveau du sommaire a été rectifiée suite aux observations de la liste Céret Ensemble.

Elle présente ensuite le projet de règlement en développant plus particulièrement les articles 7 (composition et fonctionnement), 9 (commissions municipales), 10 (fonctionnement des commissions municipales et extra-municipales), 11 (commissions d'appel d'offres), 12 (conseils de quartiers), 25 (référendum local), 26 (consultation des électeurs).

Elle explique ensuite que, le matin même, ont été reçues les observations du groupe Céret Ensemble qui ne remettent pas en question l'essence même de ce règlement et propose donc de le voter en l'état.

Monsieur Patrick PUIGMAL signale que l'erreur rectifiée au niveau du sommaire ne concerne qu'une pure forme et précise que, si on observe la jurisprudence, il y a des incohérences notamment quand le maire peut « couper la parole » à un conseiller municipal (*confer article 21*). Il s'excuse d'avoir envoyé ses observations un peu tard et précise qu'il s'abstiendra sur ce vote dans la mesure où aucune des observations de sa liste n'ont été prises en compte. Il laisse ses colistiers libres de leur choix de vote.

Voté à la Majorité (1 abstention : M. Patrick PUIGMAL)

FINANCES

Délibération n°149/2020

- Opération Façades – Aides de la Commune

Monsieur José ANGULO, adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle que, par délibération en date du 30 septembre 2008 (modifiée par délibérations des 15 décembre 2009 et 30 mai 2013), il a été décidé d'octroyer une aide financière à la réfection des façades pour les immeubles situés en zone UA du Plan Local d'Urbanisme.

Il précise que certains dossiers n'ont pas été retenus car les préconisations des Bâtiments de France n'ont pas été suivies par les propriétaires.

Il propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Nom du bénéficiaire	Adresse des travaux	Montant subventionnable	Montant de la Subvention
M. COSTA Jean-Pierre	97, Rue de la République	510.00 €	510.00 €
Mme DIAZ-NOVELLON Jacqueline	14, Bd Maréchal Joffre	720.00 €	720.00 €

Voté à l'Unanimité

Délibération n°150/2020

- Budget principal – Contribution supplémentaire au Musée d'art moderne

Madame Stéphanie JUSTAFRE, Adjointe déléguée aux finances, rappelle que lors de sa séance du 23 décembre 2019, le conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Musée d'Art Moderne, a décidé que les participations statutaires des trois tutelles, permettant d'équilibrer la section de fonctionnement du budget de l'EPCC de 1 598 800 €, seraient sur la base de leur montant 2019, à savoir :

- Région Occitanie 525 000 €
- Département des P.O. 525 000 € dont :
 - o 481 800 € de participation financière
 - o 43 200 € en valorisation des mises à disposition
- Ville de Céret 262 500 € dont :
 - o 256 000 € de participation financière
 - o 6 500 € en valorisation des mises à disposition

Lors de cette même séance, le conseil d'administration a décidé que chacune des tutelles verserait une subvention complémentaire, pour l'exercice 2020, de 30 000 € pour la Région et le Département et 15 000 € pour la ville de Céret.

Lors du vote du budget primitif de la commune, seule la participation de 256 000 € a été inscrite au budget.

Elle propose donc au conseil municipal de voter une contribution complémentaire de 15 000 € pour l'EPCC Musée d'Art Moderne et de prévoir les crédits correspondants au budget.

Voté à l'Unanimité

Délibération n°151/2020**- Budget Principal – Décision modificative n°2**

Madame Stéphanie JUSTAFRE, Adjointe déléguée aux finances, propose au conseil municipal d'adopter le virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement - Virement de Crédits**Dépenses**

011-6156-020	maintenance administration générale	-	15 000 €
65-65737-322	contribution Musée	+	15 000 €

Voté à l'Unanimité

Délibération n°152/2020**- Subventions aux associations**

Madame Stéphanie JUSTAFRE, Adjointe déléguée aux finances, propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Foment de la sardane (Prix Céret-Banyoles)	3 500.00 €
Périscolaire période du 1/09 au 18/12/20	5 733.13 €
Centre de loisirs	2 475.00 €
Le plaisir de bouger (country)	1 121.25 €
Trampoline 2000.....	373.75 €
Les tours de Céret (échecs).....	455.00 €
Judo club.....	455.00 €
Entente Vallespir Basket.....	853.13 €

Voté à l'Unanimité

Délibération n°153/2020**- Décisions Budgétaires – Section d'Investissement – Ouverture des crédits**

Madame Stéphanie JUSTAFRE, adjointe déléguée aux finances, informe que conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal –

La commune a inscrit dans son budget principal 2020, 2 666 300 € de dépenses d'investissement. Elle propose d'ouvrir pour l'exercice 2021, des crédits à hauteur de 666 575 € représentant 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget principal 2020.

Budget annexe de l'assainissement –

La commune a inscrit dans son budget annexe de l'assainissement 2020, 562 000 € de dépenses d'investissement. Elle propose d'ouvrir pour l'exercice 2020, des crédits à hauteur de 140 500 € représentant 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget annexe de l'assainissement 2020.

Voté à l'Unanimité

[Délibération n°154/2020](#)**- Plan de relance – Demande de subvention à l’Etat pour les réseaux fibre optique quartier Saint Michel**

Monsieur Marti VILA-PASOLA, Adjoint délégué aux travaux, propose au conseil municipal de solliciter auprès de l’Etat une subvention pour l’installation des réseaux fibre optique au quartier Saint Michel sur la base du plan de financement suivant :

-	Côut estimatif du projet	124 151.04 € H.T.
-	Subvention Etat (80 %)	99 320.83 €
-	Autofinancement communal (20 %)	24 830.21 €

Il ajoute précise que ces investissements sont très importants financièrement mais « ne se voient pas ». Ils sont indispensables en termes d’efficacité et notamment pour une bonne desserte des entreprises pour lesquelles la fibre devient « un outil de travail » indispensable.

Voté à l’Unanimité

ASSAINISSEMENT[Délibération n°155/2020](#)**- Schéma directeur d’assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le schéma directeur d’assainissement collectif des eaux usées définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d’actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d’assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement.

Il vise ainsi à protéger les milieux aquatiques et préserver les paysages pour l’amélioration de l’efficacité du système d’assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée. Il vise également à optimiser les coûts d’exploitation.

Il s’appuie sur une étude de diagnostic dont les objectifs sont régis, notamment par l’arrêté ministériel du 21 juillet 2015 , relatif à l’assainissement collectif.

Lorsqu’il est combiné avec le zonage collectif/non collectif, il devient le « Schéma directeur d’assainissement des eaux usées » SDA.

Pour la réalisation de cette étude, il propose au conseil municipal de solliciter une aide de l’agence de l’eau RMC et du Conseil Départemental sur la base d’un estimatif de 140 000 € HT, suivant le plan de financement ci-dessous :

Conseil Départemental 66 (50 %)	70 000.00 €
Agence de l’Eau (30 %)	42 000,00 €
Commune (20 %)	28 000.00 €

Voté à l’Unanimité

CAMPING[Délibération n°156/2020](#)**- Camping Municipal – Fermeture et clôture du budget annexe**

Madame Stéphanie JUSTAFRE, Adjointe déléguée aux finances, explique que le camping municipal du Bosquet de Nogarède est géré en régie directe par la commune. Bien qu’ouvert 6 mois dans l’année, d’avril à octobre, le bilan comptable montre que les recettes couvrent tout juste les dépenses de fonctionnement. Malgré sa bonne situation à proximité du centre-ville dans un site arboré, il ne répond plus à ce que recherche la clientèle. Elle propose donc de le fermer et de procéder à la clôture du budget annexe lors du vote du compte administratif 2020.

Monsieur le Maire précise que cette décision de fermeture est motivée par le fait que le camping n'est plus aux normes par rapport à ce que cherche la clientèle et que d'autres campings sur la commune prévoient de s'agrandir et d'améliorer la qualité de leur accueil.

Monsieur Patrick PUIGMAL ajoute que l'ancienne municipalité avait créé des sanitaires et demande que vont devenir ces bâtiments.

Monsieur le Maire répond que le devenir de ce site sera étudié en commissions.

Voté à l'Unanimité

- PERSONNEL

Délibération n°157/2020

-Recrutement de vacataires

Monsieur José ANGULO, adjoint délégué aux ressources humaines, expose au conseil municipal que les communes ont la possibilité de recruter des vacataires sous réserve que trois conditions soient réunies :

- Le recrutement vise à effectuer un acte déterminé
- Le recrutement doit être discontinu dans le temps et doit répondre à un besoin ponctuel
- La rémunération doit être attachée à l'acte.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Recruter quatre vacataires qui seront amenés à intervenir séparément pour effectuer la rédaction du Bulletin Municipal pour la durée de la préparation de ce dernier,
- Fixer la rémunération sur la base d'un forfait journalier d'un montant brut de 277 euros,
- Signer les documents et actes afférents à cette décision,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Monsieur Patrick PUIGMAL demande pourquoi il faut quatre vacataires et s'ils sont identifiés. Et ajoute que cela va faire beaucoup de monde pour participer à la communication (un directeur de cabinet et un rédacteur chargé de la communication).

Monsieur le Maire précise qu'il y a un manque de personnel pour la communication. Monsieur Thomas Anies ayant été transféré totalement à la Communauté de Communes. Il ajoute que les quatre vacataires vont avoir des missions complémentaires et qu'ils agiront pour le prochain bulletin municipal avant l'arrivée du personnel attendu. Pour la CCV, le poste de Thomas Anies doit aussi être complété car il est insuffisant pour les 10 communes de la CCV.

Voté à l'Unanimité

- COOPERATION DECENTRALISEE

Délibération n°158/2020

-Adhésion à Occitanie Coopération

Monsieur le Maire explique qu'Occitanie Coopération est une association loi 1901 créée en 2012, à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées (devenue Région Occitanie en 2016). Elle est reconnue comme Réseau régional multi-acteurs de la coopération et de la solidarité internationales (RRMA) par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères depuis 2013. En tant que tel, Occitanie Coopération compte parmi les douze RRMA français réunis au sein de la Cirrma (Conférence inter-régionale des réseaux régionaux multi-acteurs).

Occitanie Coopération a pour vocation de développer la coopération et la solidarité internationales en Occitanie, d'optimiser les pratiques des porteurs de projet, de rendre visible et fédérer la plus large pluralité d'acteurs en vue de développer les échanges et la concertation.

L'adhésion à l'association implique le respect de la charte d'Occitanie Coopération annexée à la note de synthèse. Toute adhésion devient définitive après validation par le Conseil d'administration d'Occitanie Coopération. Le montant de la cotisation s'élève à 230.26 €

Il propose au conseil municipal d'adhérer à Occitanie Coopération et de l'autoriser à signer tout document utile à ce dossier.

Voté à l'Unanimité

Délibération n°159/2020

- Adhésion à l'association française du conseil des communes et Régions d'Europe

Monsieur le Maire informe que l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, a pour but de :

- Renforcer l'implication des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les dispositifs européens.
- Optimiser leur capacité à bénéficier des financements européens.
- Former, informer et sensibiliser les élus et les agents territoriaux sur l'ensemble des sujets européens d'intérêt pour les collectivités territoriales et leur groupement.
- Développer l'esprit européen dans les collectivités territoriales et leur groupement en promouvant les échanges et partenariat européens et internationaux.
- Appuyer les collectivités territoriales et leur groupement dans leurs actions en matière de mobilité européenne et internationale, en particulier celle impliquant les jeunes.
- Assurer en France la promotion et le suivi de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.
- Contribuer à la défense des intérêts des collectivités territoriales et de leurs groupements dans l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation européenne les concernant.
- Veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des collectivités territoriales et de leur groupement dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes européens.
- Assurer la représentation des collectivités territoriales et de leur groupement au sein des réseaux européen et mondial d'autorités locales et régionales :
 - au niveau européen, le Conseil des Communes et Régions d'Europe,
 - au niveau mondial, Cités et Gouvernements locaux Unis.

Il propose au conseil d'adhérer à l'association française du conseil des communes et Régions d'Europe dont la cotisation annuelle est de 616 €.

Voté à l'Unanimité

- Questions du GROUPE CERET ENSEMBLE (M. Patrick PUIGMAL)

Monsieur le Maire répond aux questions posées par le Groupe Céret Ensemble représenté par Monsieur Patrick Puigmal, dans son courrier en date du 14 décembre 2020 :

« Au conseil municipal du 16 décembre, nous souhaiterions que vous fassiez le point sur le dossier des « déferlantes » pour lequel le journal l'Indépendant a récemment indiqué qu'il est envisagé le transfert de ce festival à CERET, à proximité du Château d'Aubiry, ce qui nous laisse perplexes compte tenu que le PALAU a vocation à être protégé dans le cadre du futur PAEN et qu'il y aurait un afflux de milliers de spectateurs, avec leurs voitures qu'il faudra bien garer quelque part. Tout cela est-il compatible ? Il est sérieusement permis d'en douter. Autre question : le coût pour la commune alors qu'il semblerait que les retombées financières et touristiques soient faibles pour la commune qui accueille ce festival (cf. notamment les déclarations du Maire d'Argelès) ».

Réponses de Monsieur le Maire

Je veux tout d'abord revenir sur **la question de l'EHPAD** car nous avons trouvé le terrain sur lequel le projet est envisagé pour son implantation sur Nogarède. Au niveau des inquiétudes concernant la poursuite de la mission avec le Cabinet d'Architecte retenu suite au concours, après discussions avec le Directeur de l'EHPAD et la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement, un nouveau concours sera lancé début 2021, pour un projet en R + 1. L'ouverture est attendue pour janvier 2025 mais j'ai bon espoir pour une ouverture entre 2023 et 2024.

Monsieur Patrick PUIGMAL répond qu'on ne va pas revenir sur ce sujet mais, qu'attendre jusqu'en 2025 alors que des cérétans attendent ce nouveau bâtiment, est trop long. Et que le coût sera bien plus important.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura une baisse des coûts de construction notamment au niveau des fondations. Il ajoute, qu'entre 2023 et 2024, il y aura un nouvel EHPAD conformément aux engagements pris avec les financeurs. Et sur Nogarède, la création de parkings et d'aménagements complémentaires est possible.

Monsieur le Maire évoque ensuite **le sujet des déferlantes**. Il précise que, pour le moment, il dispose des mêmes informations que tout le monde par l'intermédiaire de l'Indépendant et que, si le journal annonce quelque chose, il en sera ravi.

Monsieur PUIGMAL, constatant qu'il n'y a pas de questions diverses, souhaite parler du sujet du **collège du Boulou**. Il précise qu'il craint de « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

Monsieur le Maire répond que le collège du Boulou récupérera certains élèves allant sur les collèges de Thuir et d'Elne et cela va renforcer le lycée de Céret.

Monsieur PUIGMAL demande ce qu'il en est du **2^e BTS au lycée Déodat de Severac**.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas connaissance d'avancées sur ce sujet.

Monsieur José ANGULO précise que, pour les BTS, ce sont les services du rectorat qui décident et que, pour le moment, il n'a pas de réponse à apporter à cette question. En ce qui concerne le collège du Boulou, il précise que, contrairement au collège de Saint André, ce nouveau collège du Boulou va permettre de redéployer les collèges de Thuir et d'Elne, extrêmement chargés et que cette nouvelle carte scolaire apportera un bassin de recrutement intéressant pour le lycée de Céret. Ce nouveau collège répond à une restructuration du département en termes de dessertes des élèves. Telles que les choses sont en train de se faire, nous sommes sur une base de consolidation du lycée de Céret.

Madame Sophie MENAHEM ajoute que ce nouveau collège fait partie de notre territoire au niveau de la CCV. Elle ajoute qu'elle a participé au conseil d'administration du lycée et qu'il n'a pas été fait état de ce 2^e BTS. Elle précise que lors de ce conseil, la commune a été remerciée pour la mise en place d'une zone sécurisée sur l'Avenue des Tilleuls.

Monsieur Patrick PUIGMAL remercie pour les réponses apportées.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour la qualité de la tenue des débats au cours des 6 derniers mois et souhaite à tous de Bonne Fêtes.

La séance a été levée à 20 heures.